



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Pol.

p.o.411.619.0

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Ratification des Protocoles additionnels par la Pologne

Le 23 octobre 1991, la République de Pologne a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument de ratification des Protocoles additionnels I et II.

Conformément à leurs clauses finales, les deux Protocoles entreront en vigueur pour la République de Pologne six mois après le dépôt de l'instrument, soit le 23 avril 1992.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Protocoles.

Berne, le 10 février 1992

